



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 août 2023
Français
Original : anglais

Possibilités d'adapter la configuration de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et la configuration future des entités des Nations Unies dans le pays au-delà du mandat actuel de la Mission

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2666 \(2022\)](#), dans laquelle le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui présenter, une fois que l'examen conjoint du plan de transition pour la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) serait achevé et au plus tard en juillet 2023, des options pour adapter la future configuration des composantes civile, policière et militaire de la Mission et concernant la configuration future des entités des Nations Unies dans le pays, au-delà du mandat actuel de la MONUSCO, en tenant compte du rôle de la Mission par rapport à la Force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est et d'autres initiatives internationales, régionales et bilatérales existantes à l'appui de la République démocratique du Congo.

2. Les options décrites dans le présent rapport sont le résultat de vastes consultations tenues avec la MONUSCO, l'équipe de pays des Nations Unies et les acteurs des Nations Unies œuvrant en République démocratique du Congo et dans la région, notamment le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC). Le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, Jean-Pierre Lacroix, s'est également rendu en République démocratique du Congo du 3 au 7 juin pour s'entretenir avec le Président, le Premier Ministre, des hauts fonctionnaires et les parties prenantes nationales et provinciales concernées, notamment des représentants d'organisations de la société civile et des membres de la communauté diplomatique, au sujet de la configuration de la Mission.

II. Aperçu de la situation actuelle

3. Malgré les progrès accomplis dans de nombreux domaines d'action de la MONUSCO, la République démocratique du Congo et sa population continuent de faire face à d'énormes difficultés. Au cours de l'année écoulée, la forte détérioration



de la situation politique et des conditions de sécurité a ouvert la voie à une crise grave sur le plan humanitaire et en matière de protection des civils dans l'est du pays.

4. Dès son entrée en fonction, en 2018, le Président, Félix-Antoine Tshilombo Tshisekedi, s'est employé à pacifier l'est de la République démocratique du Congo et à normaliser les relations avec certains des pays voisins. Toutefois, ses tentatives visant à encourager l'adoption de mesures régionales collectives face aux difficultés communes sur le plan économique et en matière de sécurité et promouvoir des avancées sur la voie de l'intégration régionale se sont rapidement heurtées à la méfiance et aux tensions qui règnent dans la région. La résurgence du Mouvement du 23 mars (M23) en novembre 2021 a mis à mal les relations entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. Les tensions régionales se sont encore aggravées comme suite à l'occupation par le M23, en juin 2022, de Bunangana, comptoir commercial clef situé à la frontière avec l'Ouganda, ce qui a conduit la République démocratique du Congo à suspendre tous les accords bilatéraux avec le Rwanda.

5. Depuis lors, les tensions sont restées vives entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, comme en témoignent les atteintes à la sécurité observées à la frontière et les propos belliqueux que ne cessent d'échanger les hauts responsables des deux pays.

Contexte politique

6. Dans un climat marqué par une phase de réforme électorale très contestée en 2022, la Commission électorale nationale indépendante et le Gouvernement restent déterminés à faire en sorte que les élections se tiennent le 20 décembre 2023, conformément aux délais prévus par la Constitution. Les dirigeants de l'opposition se sont dits préoccupés par le manque de transparence du processus d'inscription sur les listes électorales, estimant qu'il était entaché d'irrégularités et qu'il favorisait la majorité au pouvoir. Les tensions politiques croissantes et les restrictions concomitantes de l'espace civique se sont accompagnées d'une intensification des discours haineux, qui visaient initialement l'insurrection du M23 et l'incapacité supposée des forces de sécurité présentes dans l'est de la République démocratique du Congo de juguler efficacement cette menace. Toutefois, dans un contexte préélectoral, les militants de la société civile et les dirigeantes politiques ont également été de plus en plus pris pour cible.

7. Dans un contexte politique très tendu, encore exacerbé par la crise humanitaire et la forte dégradation des conditions de sécurité dans les zones touchées par l'insurrection du M23, la MONUSCO demeure l'une des cibles du mécontentement et de la frustration des populations, qui lui reprochent de faire preuve de passivité. La désinformation et la mésinformation généralisées, auxquelles s'ajoute la manipulation délibérée de certains segments de la population congolaise, ont largement contribué à accentuer cette tendance. En juillet 2022, les discours hostiles à la Mission ont dégénéré en une vague de manifestations violentes et orchestrées visant le personnel, les locaux et les biens de la MONUSCO dans l'est de la République démocratique du Congo, ce qui a incité le Chef de l'État à demander la réévaluation du plan commun de transition, adopté en septembre 2021 par le Gouvernement et le système des Nations Unies, en consultation avec les organisations de la société civile, en vue d'avancer sur la voie du retrait de la Mission.

Conditions de sécurité

8. C'est en Ituri et au Nord-Kivu que les conditions de sécurité se sont le plus fortement détériorées. Le redéploiement des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) de l'Ituri vers les territoires de Rutshuru et de Masisi (Nord-Kivu) pour contrer l'insurrection du M23 a créé un vide sécuritaire

aujourd'hui comblé par une multitude de milices et de groupes armés, congolais et étrangers, qui contrôlent plus de 70 % des territoires d'Irumu et de Djugu, 10 % de celui de Mahagi et 5 % de celui de Mambasa.

9. En Ituri, la Coopérative pour le développement du Congo (CODECO), le groupe Zaïre et les Forces démocratiques alliées (ADF, qui revendiquent leur affiliation au groupe « Province d'Afrique centrale de l'État islamique »), le Front patriotique et intégrationniste du Congo (FPIC) et la Force de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI) continuent de s'en prendre aux civils, notamment dans les territoires de Djugu et de Mahagi, dans le contexte d'affrontements principalement motivés par le contrôle d'une importante concentration de sites d'extraction d'or. Les confrontations entre la CODECO et le groupe Zaïre, qui résultent de conflits fonciers et de luttes de pouvoir opposant de longue date les Hima et les Lendu, ont donné lieu à une spirale de représailles contre des civils, notamment dans des sites d'accueil de personnes déplacées, les milices cherchant à prendre le contrôle de sites d'exploitation minière lucratifs. Les tentatives entreprises par le Gouvernement pour amener la CODECO et le groupe Zaïre à s'engager dans un processus de paix et la volonté déclarée de la CODECO de participer au processus de Nairobi n'ont pas empêché cette flambée de violence.

10. Par ailleurs, dans les territoires d'Irumu et de Mambasa, les ADF ont intensifié leurs activités en vue de contrer la pression exercée depuis 2021 par les Forces de défense populaires de l'Ouganda (UPDF) et les FARDC, qui mènent des offensives militaires conjointes contre le groupe dans le cadre de l'opération Shujaa. Si ces offensives ont abouti à la destruction de certaines positions des ADF et à la neutralisation de plusieurs commandants du groupe, celui-ci s'est scindé en plusieurs petites entités qui continuent de mener des attaques meurtrières contre la population civile selon un modus operandi de plus en plus sophistiqué. Ces deux dernières années, on assiste à une augmentation du nombre de recrues des ADF, associée à une utilisation accrue, en milieu urbain, d'engins explosifs improvisés plus élaborés et plus meurtriers qu'auparavant, ce qui constitue une tendance préoccupante. Les ADF continuent d'étendre leur zone d'influence vers le nord et l'ouest, en direction de l'Ituri, et vers le sud, dans le territoire de Lubero (Nord-Kivu), tout en renforçant leurs liens régionaux avec Daech et d'autres groupes terroristes.

11. Dans le Nord-Kivu, le M23 s'est emparé de larges pans des territoires de Rutshuru, de Masisi et de Nyiragongo, où il a mis en place des administrations parallèles illégales, prélevant des taxes et des droits de douane et procédant à des arrestations arbitraires et à des exécutions extrajudiciaires. La multiplicité des groupes d'autodéfense constitués de citoyens armés, connus sous le nom de Wazalendo, qui affirment combattre le M23 pour défendre l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo, soulève d'autres problèmes de sécurité et pourrait contribuer à un nouveau cycle de violences, notamment des attaques motivées par des considérations ethniques et des représailles. Les Forces démocratiques de libération du Rwanda-Forces combattantes abacunguzi (FDLR-FOCA) ont également lancé des opérations contre le M23, exacerbant ainsi les tensions entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. Bien que la capacité de la MONUSCO de surveiller les atteintes aux droits humains commises dans les territoires contrôlés par le M23 soit limitée, de nombreuses informations font état d'exécutions sommaires, de violences sexuelles et d'actes d'extorsion imputables au groupe. En conséquence, la situation humanitaire s'est considérablement détériorée : des centaines de milliers de civils ont été déplacés de force, et les intervenants humanitaires, outre qu'ils rencontrent des difficultés d'accès, ne sont pas en mesure de fournir une assistance à toutes les personnes dans le besoin. Le déplacement de civils en direction de Goma et des environs exerce une pression sur les populations locales et contribue à un climat de tension qui s'étend également à la présence de la Mission dans la ville et la région.

12. Bien que le Gouvernement de la République démocratique du Congo et la population congolaise aient reproché à la Force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est de ne pas adopter une position plus offensive à l'égard du M23, son déploiement a contribué au maintien d'un cessez-le-feu fragile. Ces derniers mois, la coordination et l'échange d'informations entre la MONUSCO, les FARDC et la Force régionale se sont considérablement améliorées, malgré l'absence de mécanisme officiel de liaison et de coordination opérationnelle. Outre qu'elle a échangé des informations avec le commandement de la Force régionale et appuyé les mouvements de celle-ci à titre exceptionnel, la Mission a travaillé en étroite collaboration avec la Force en vue d'assurer la déconfliction opérationnelle et tactique de l'espace de manœuvre. Toutefois, le mandat actuel de la MONUSCO ne lui permet pas de mobiliser la totalité de ses capacités à l'appui des efforts de paix régionaux en cours. La Force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est demeure une composante essentielle de l'action menée au niveau régional pour contenir et, à terme, régler la crise actuelle.

13. Dans le Sud-Kivu, les tensions communautaires et interethniques autour des questions foncières restent vives, en particulier dans le sud de la province (territoires d'Uvira et de Fizi), et alimentent les discours haineux et les incitations à la violence fondés sur l'identité ethnique. Des groupes armés étrangers tels que les Forces nationales de libération (FNL), Résistance pour un État de droit au Burundi (RED Tabara) et le Conseil national pour le renouveau et la démocratie continuent de représenter une menace pour les civils. L'armée burundaise, déployée en août 2022 dans le cadre d'un accord bilatéral avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo, s'est employée à suivre les déplacements d'éléments de RED Tabara et des FNL en collaboration avec les FARDC. La coordination avec les forces burundaises engagées dans des opérations visant ces groupes armés s'est révélée délicate pour la MONUSCO, aucun accord formel ne définissant le rôle de la Mission dans le cadre de cet arrangement bilatéral.

14. L'intensification des contacts entre le M23 et le groupe Twigwaneho à Minembwe a accru le risque qu'une reprise des hostilités au Nord-Kivu conduise à l'ouverture d'un deuxième front au Sud-Kivu, ce qui pourrait contribuer à la mobilisation de groupes armés locaux auparavant inactifs face à une situation perçue comme une agression étrangère. Toutefois, jusqu'à présent, le Sud-Kivu, qui demeure sous administration civile (contrairement au Nord-Kivu et à l'Ituri), n'est pas touché par certaines des dynamiques à l'œuvre au Nord-Kivu, notamment la manifestation violente d'un sentiment d'hostilité à l'égard de la MONUSCO. En outre, le niveau de violence communautaire dans le Sud-Kivu est nettement inférieur à celui observé dans les deux autres provinces orientales touchées par le conflit.

15. L'insécurité dans l'est de la République démocratique du Congo continue d'alimenter une crise humanitaire existant de longue date. À l'heure actuelle, 28 % de la population du Nord-Kivu et 39 % de la population de l'Ituri est déplacée. Entre 2021 et 2022, la violence fondée sur le genre a augmenté de 23 % au niveau national et de 73 % dans la seule province du Nord-Kivu, et cette tendance se maintient en 2023. Ces violations et atteintes sont liées à la prolifération d'éléments armés dans les zones d'accueil de personnes déplacées et aux cas fréquents de non-respect du caractère civil et humanitaire des camps de réfugiés et de déplacés. Le nombre d'actes de violence sexuelle commis sur la personne d'enfants a plus que doublé entre 2021 et 2022. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et ses partenaires sont venus en aide à 8 100 personnes rescapées de violences fondées sur le genre au niveau national en 2022, contre 3 500 en 2021.

III. Reconfiguration de la Mission : vers une approche de l'exécution du mandat rationalisée et adaptée au contexte

A. Obstacles à surmonter et chances à saisir dans le cadre de la mise en œuvre du plan de transition révisé

16. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo a manifesté son désir d'accélérer le rythme de la transition de la MONUSCO, et l'ONU a réaffirmé à plusieurs reprises sa volonté inébranlable de collaborer avec les autorités congolaises pour assurer un retrait accéléré et responsable de la Mission. Le Gouvernement a signalé que la transition ne devrait commencer véritablement qu'après la tenue des élections prévues en décembre 2023 et souligné qu'il importait de procéder de manière progressive et responsable, en tenant compte de la situation dans chacune des provinces où la Mission était encore présente.

17. Après que M. Tshisekedi a appelé de ses vœux la réévaluation du plan commun de transition, un accord a été trouvé avec le Gouvernement sur la nécessité de réorienter le plan de façon à mettre l'accent sur un ensemble limité de jalons directement liés à la création des conditions de sécurité nécessaires au retrait responsable de la MONUSCO, à savoir : a) la protection des civils ; b) le désarmement, la démobilisation, la réintégration et la stabilisation ; c) la réforme du secteur de la sécurité ; d) la tenue d'élections. Ces critères correspondent globalement aux tâches prioritaires confiées à la Mission par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2666 \(2022\)](#) et aux domaines dans lesquels le Gouvernement souhaite que la MONUSCO concentre ses activités d'appui à l'heure où sa présence en République démocratique du Congo entre dans sa phase finale.

18. Les autorités congolaises sont conscientes du fait que la transition dépendra du transfert des responsabilités essentielles de la MONUSCO à l'État congolais et ont souligné qu'elles étaient déterminées à assumer ces responsabilités dans les meilleurs délais. Les représentants des populations locales et les dirigeants de la société civile ont eux aussi manifesté clairement leurs attentes à cet égard. Lors des discussions tenues avec le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, le Gouvernement a signalé qu'un soutien supplémentaire de la part de la MONUSCO et des partenaires internationaux serait nécessaire pour veiller à ce que le retrait de la Mission s'accompagne d'un renforcement de la présence des FARDC et de la Police nationale congolaise.

19. Compte tenu du contexte actuel sur le plan politique et en matière de sécurité, un retrait prématuré de la MONUSCO aurait des conséquences pour les civils qui comptent sur la Mission pour assurer leur protection et leur sécurité. Dans le territoire de Djugu (Ituri), la MONUSCO assure actuellement la protection physique de plus de 100 000 personnes déplacées par l'intermédiaire de ses quatre bases opérationnelles temporaires à Bayoo, à Fataki, à Rhoo et à Jina et de ses unités de combat déployées à Drodro et à Amee.

20. Au Nord-Kivu, les opérations offensives menées conjointement par les FARDC et la MONUSCO contre les ADF ont contribué à perturber certaines des activités du groupe. Dans le Petit Nord, la Mission a joué un rôle essentiel s'agissant d'appuyer la défense de Goma. La force de la MONUSCO, déployée aux côtés des FARDC, a établi des positions d'arrêt le long des principales voies d'accès à Goma pour prévenir les attaques du M23 tout en apportant un soutien aux FARDC dans leurs opérations militaires contre le groupe. En outre, les bases de la Mission situées dans de grands centres de population tels que Kiwanja et Kitshanga ont abrité des milliers de civils à la recherche d'une protection immédiate lors de l'intensification du conflit, et sa base

d'opérations permanente de Sake assure toujours la protection physique de plus de 25 000 personnes déplacées à Bulengo et à Lushagala.

21. Au fil des ans, la MONUSCO a investi dans la création de systèmes d'alerte rapide qui s'appuient sur un vaste réseau d'assistants chargés de la liaison avec la population locale et sur des réseaux d'alerte locale qui permettent à la Mission et aux forces de sécurité congolaises de réagir rapidement face aux menaces en matière de protection. La stratégie opérationnelle intégrée de lutte contre l'insécurité, élaborée conjointement par la police des Nations Unies et la police nationale, a contribué à renforcer la confiance des populations à l'égard de la police nationale grâce à la mise en place de numéros d'urgence gratuits et à la fourniture d'un appui à la police dans le cadre des interventions menées en réponse aux appels de détresse reçus, dont le nombre s'est établi à plus de 250 000 en 2022 et qui ont donné lieu à 22 823 interventions et à l'arrestation de 5 492 personnes.

22. Les capacités logistiques de la MONUSCO, en particulier ses moyens aériens, se sont révélées déterminantes pour surmonter les difficultés liées à la protection des civils et permettre l'acheminement de l'aide humanitaire dans les zones reculées de ce vaste pays, sachant que les infrastructures routières par lesquelles cette aide peut transiter sont limitées (2 000 kilomètres seulement). À mesure que la Mission réduit sa présence, le Gouvernement et ses principaux partenaires devront trouver des solutions leur permettant de s'affranchir de leur dépendance actuelle à l'égard des capacités logistiques de la MONUSCO.

B. Ajustements proposés en ce qui concerne la présence militaire, policière et civile de la Mission

23. Les propositions relatives à la reconfiguration de la MONUSCO décrites dans le présent rapport reposent sur l'hypothèse selon laquelle, au cours de la prochaine phase de transition, la Mission mettra ses activités, sa structure et ses effectifs au service de l'exécution d'un ensemble limité de tâches prioritaires directement liées à la mise en œuvre du plan commun de transition révisé qui fait actuellement l'objet de discussions avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo. La MONUSCO continuera également d'appuyer les activités politiques et opérationnelles mises en œuvre dans le cadre des initiatives de paix régionales, notamment l'action menée par la Force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est et d'autres mécanismes connexes.

24. Les ajustements proposés en ce qui concerne les effectifs en tenue de la MONUSCO se fondent sur l'arrangement trouvé avec les autorités congolaises, qui prévoit que le retrait de la Mission s'accompagne d'un renforcement simultané de la présence des forces de défense et de sécurité de l'État afin de réduire au minimum le risque que des civils soient exposés à une menace imminente de violence physique. Dans les propositions relatives à la reconfiguration de la composante civile de la MONUSCO, une distinction est opérée entre les activités qui contribuent directement à l'exécution des tâches essentielles relevant du mandat de la Mission et celles liées à la consolidation à plus long terme des progrès accomplis dans le cadre de sa présence. Les programmes conjoints existants devraient être renforcés. Cela permettrait d'optimiser la cohérence et les effets de la contribution apportée par l'ONU à la mise en œuvre du plan de transition révisé et permettrait aux organismes, fonds et programmes concernés de mobiliser les ressources et les compétences nécessaires pour aider les institutions et les partenaires congolais à assumer leurs responsabilités et à préserver et consolider ainsi les résultats obtenus par la MONUSCO.

Protection des civils

25. L'approche globale de la protection des civils mise en œuvre par la MONUSCO à l'échelle de toutes ses composantes s'articule autour des trois volets de sa stratégie actuelle, à savoir : a) le dialogue et la collaboration ; b) la protection physique ; c) l'établissement d'un environnement protecteur. Les bons offices assurés par la Mission aux niveaux national, provincial et local à l'appui du dialogue et de la restauration progressive de l'autorité de l'État – notamment par le déploiement de membres des forces de sécurité nationales dans les zones où la Mission ne serait plus présente – et de la mise en œuvre des initiatives de paix régionales en cours, en coordination avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, resteraient une composante essentielle de l'action globale qu'elle mène en matière de protection des civils. La MONUSCO continuerait de consolider les réseaux d'alerte rapide et de s'employer à créer l'espace nécessaire au renforcement de la confiance et à la mise en œuvre d'initiatives de justice transitionnelle. Des plans de protection intégrée au niveau des provinces, élaborés conjointement avec les populations et les autorités locales ainsi qu'avec les services de sécurité, seraient également déterminants pour assurer le retrait responsable de la Mission.

26. La force de la MONUSCO continuerait de concentrer ses efforts sur la collaboration avec les FARDC en vue d'assurer la protection physique des civils de façon active et dynamique dans les zones sensibles prioritaires de l'Ituri et du Nord-Kivu. Le déploiement de la Force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est et de forces bilatérales, ainsi que le déploiement annoncé de la Force en attente de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), sont l'occasion d'optimiser encore la configuration de la force de la Mission afin d'accroître sa capacité de répondre aux menaces qui pèsent sur les civils dans les zones sensibles susmentionnées tout en consolidant la défense de Goma, en collaboration avec les FARDC. Le Conseil de sécurité devrait autoriser expressément la MONUSCO à mettre ses capacités opérationnelles et logistiques au service de la Force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est. Cela optimiserait les chances de parvenir à une division des tâches qui permette aux deux forces de maximiser leur contribution conjointe à la création d'un environnement sûr pour les civils et les intervenants humanitaires. Le Conseil pourrait octroyer la même flexibilité à la Mission dans le cadre de son futur mandat en cas de déploiement de la Force en attente de la SADC dans l'est de la République démocratique du Congo.

27. Afin de maintenir un environnement protecteur pour les civils tout au long des phases de transition, la MONUSCO travaillerait en étroite collaboration avec les autorités nationales en vue de soutenir les activités de police de proximité visant à lutter contre l'insécurité, de combattre l'impunité en appuyant les enquêtes prioritaires et en améliorant la sécurité des prisons, de renforcer les systèmes d'alerte rapide, de créer un espace de dialogue intercommunautaire, de faciliter la mise en œuvre d'initiatives de justice transitionnelle et d'appuyer la séparation des enfants des groupes armés et leur réintégration dans la société.

Appui au Programme national de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation

28. Tout au long de son existence, la MONUSCO a aidé le Gouvernement à accomplir des progrès substantiels en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants. Grâce à son appui technique, logistique et opérationnel, 221 805 ex-combattants, dont 35 401 enfants, ont été démobilisés dans le cadre des divers programmes nationaux de désarmement, de démobilisation et de réintégration mis en œuvre depuis 2003.

29. La MONUSCO a joué un rôle central dans l'élaboration de la stratégie nationale relative au Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation, notamment au moyen de consultations ouvertes à toutes les parties prenantes. Créé en juillet 2021, le Programme vise à combler les lacunes des précédents programmes mis en œuvre dans ce domaine, qui prévoyaient souvent l'intégration en bloc des groupes armés dans les forces nationales de sécurité et l'amnistie de leurs membres. À court et moyen terme, la Mission mettrait ses bons offices et ses compétences techniques à la disposition des autorités congolaises pour compléter le cadre juridique et les principes directeurs qui sous-tendent le Programme, notamment en facilitant la mise au point définitive du plan d'opérations connexe au Nord-Kivu.

30. En étroite coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et des partenaires clefs tels que la Banque mondiale, la MONUSCO mettrait ses connaissances spécialisées au service de l'élaboration, avec la participation des populations locales, de solutions attrayantes en matière de réinsertion et de stabilisation à l'intention des ex-combattants démobilisés et d'autres jeunes et membres de la population à risque, notamment les personnes qui regagnent leur lieu d'origine, en tenant compte des réalités socioéconomiques dans chaque province et des attentes des populations en matière de sécurité et de justice, et servirait de catalyseur à l'action menée par l'équipe de pays et d'autres partenaires. La Mission continuerait de jouer un rôle essentiel pour ce qui est d'appuyer la mise en œuvre de mesures de confiance dans le cadre du processus de Nairobi. Les autorités congolaises ont également manifesté le besoin de bénéficier d'une assistance de l'ONU pour élaborer des stratégies complémentaires concernant les poursuites visant des ex-combattants à haut risque, de grande notoriété ou de haut rang, notamment ceux liés aux ADF et à des groupes terroristes associés, en accordant une attention particulière aux femmes et aux enfants.

31. Depuis avril 2022, la MONUSCO, en collaboration avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, a fourni un appui politique, technique et logistique dans le cadre du volet politique du processus de Nairobi et facilité la participation de plus de 200 jeunes, femmes et représentants de groupes armés et de la société civile au dernier cycle de consultations entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo, les groupes armés congolais et les populations locales. Parallèlement à cela, la Mission a tiré parti de sa présence pour faciliter les travaux du mécanisme de vérification ad hoc créé au titre de la feuille de route de Luanda du 23 novembre 2022 et participé activement aux préparatifs du précantonnement du M23 dans les limites de ses moyens et de ses capacités.

32. Si les efforts de paix régionaux en cours favorisaient l'émergence d'un environnement politique et de conditions de sécurité plus favorables à la mise en œuvre du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation, la MONUSCO pourrait s'employer en priorité à aider les populations à se préparer à accueillir des ex-combattants, en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Banque mondiale et d'autres partenaires clefs, et conformément aux initiatives de justice transitionnelle, et à développer les activités rémunératrices comme solutions de substitution viables à l'enrôlement dans des groupes armés, tout en ciblant les principaux acteurs qui participent au maintien de l'économie de guerre dans les provinces orientales de la République démocratique du Congo. Dans l'intervalle, la Mission continuerait de mettre ses compétences techniques et ses capacités opérationnelles et logistiques au service des acteurs nationaux et provinciaux pour les aider à tirer parti des possibilités de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation à mesure qu'elles se présentent.

33. La MONUSCO a mené à bien un programme de désarmement, de démobilisation, de réinstallation, de rapatriement et de réintégration destiné aux groupes armés étrangers, dans le cadre duquel elle a notamment assuré le rapatriement et la réinstallation de quelque 27 700 ex-combattants étrangers – principalement issus des FDLR – et personnes à leur charge. Depuis 2019, ces efforts ont été étayés par la création, avec le soutien du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, d'un groupe multilatéral de contact et de coordination composé d'experts du Burundi, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, de la République-Unie de Tanzanie et du Rwanda, qui a été chargé d'élaborer des mesures non militaires visant à convaincre les membres de groupes armés étrangers de déposer volontairement les armes, d'être rapatriés sans conditions politiques et de se réinstaller dans leur pays d'origine.

34. En étroite coordination avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, la MONUSCO continuerait d'appuyer l'élaboration de stratégies de dialogue efficaces avec les groupes armés étrangers qui prévoiraient notamment des garanties politiques et des garanties de sécurité reposant sur des mécanismes de rapatriement fondés sur les droits en République démocratique du Congo, ainsi que la mise en place de capacités d'accueil, de réinsertion et de réintégration au Burundi, en Ouganda et au Rwanda. Durant le reste de sa présence en République démocratique du Congo, la MONUSCO fournirait à cette fin une assistance technique aux mécanismes sous-régionaux chargés des questions liées au rapatriement et à la réinstallation des ex-combattants étrangers, en particulier le Groupe de contact et de coordination. Elle conserverait également des capacités opérationnelles et logistiques permettant d'assurer le transit et le rapatriement en toute sécurité des ex-combattants étrangers dans les trois provinces orientales du pays, à l'appui de la cellule opérationnelle du Groupe de contact et de coordination, tout en travaillant avec les acteurs concernés des Nations Unies, notamment le Bureau des affaires de désarmement, le Service de la lutte antimines, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'UNICEF, en vue de trouver des arrangements permettant de faire en sorte que cette assistance continue d'être fournie après le départ de la MONUSCO grâce à des contributions volontaires.

Réforme du secteur de la sécurité

35. Si les progrès accomplis en matière de réforme du secteur de la sécurité ont été insuffisants par le passé, ils constituent une condition essentielle au retrait responsable de la MONUSCO. Conscientes de cet état de fait, les autorités congolaises ont à plusieurs reprises témoigné leur reconnaissance à la Mission pour l'appui fourni dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie nationale de sécurité. Dans ce contexte, le soutien apporté par la MONUSCO à la réforme du secteur de la sécurité s'articulerait autour de trois priorités, à savoir la gouvernance du secteur de la sécurité, les réformes institutionnelles et l'inclusivité, l'objectif étant d'élaborer un cadre de partenariat stratégique visant à renforcer la coordination avec les partenaires internationaux, conformément aux priorités nationales en matière de réforme du secteur de la sécurité.

36. La MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies continueraient d'appuyer la mise en œuvre des projets de réforme du secteur de la sécurité visant à renforcer le professionnalisme et l'efficacité des forces armées nationales et de la police nationale, ainsi que le déploiement des forces de sécurité nationales afin qu'elles assument pleinement la responsabilité de protéger les civils, ce qui permettrait d'assurer un retrait responsable. À cette fin, la Mission continuerait de collaborer avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies en vue de préserver les acquis en matière d'activités de police, de promouvoir la réforme des institutions chargées de la sécurité et de renforcer les effets de synergie, notamment avec l'Union

européenne, le PNUD, l'Organisation internationale pour les migrations et le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme.

Optimiser la contribution des composantes Personnel en tenue de la Mission à l'exécution des mandats

37. Dans la perspective d'un retrait complet de la MONUSCO, la force consoliderait dans un premier temps sa présence dans les 13 territoires à haut risque de l'Ituri ainsi que dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu. Une telle mesure s'accompagnerait d'une rationalisation des bases permanentes et temporaires pour permettre à la force de réduire sa dépendance à l'égard des bataillons-cadres au profit d'unités mieux adaptées au contexte actuel. Toutes les unités du Sud-Kivu (secteur sud) seraient ensuite rapatriées avec un bataillon-cadre fixe du Nord-Kivu (secteur central) ainsi qu'avec quelques unités spécialisées, des observateurs militaires et des officiers d'état-major, ce qui entraînerait une réduction de l'effectif actuellement déployé, qui passerait de 12 500 militaires à 10 500 environ. La Mission concentrerait davantage ses efforts sur le Nord-Kivu et l'Ituri, mais elle conserverait des capacités de projection pour le Sud-Kivu. Le déploiement d'artillerie lourde et d'hélicoptères d'attaque visant à permettre à la MONUSCO de soutenir les FARDC et de maintenir une position crédible vis-à-vis des groupes armés, tant étrangers que congolais, demeurerait une priorité.

38. À mesure que la présence des forces nationales de sécurité congolaises augmentera dans les zones où la force de la MONUSCO est concentrée et que les déploiements des forces de sécurité régionales seront renforcés avec l'appui de la Mission, toutes les unités encore présentes dans le Nord-Kivu (secteur central) pourraient être rapatriées, ce qui laisserait un effectif d'environ 8 500 militaires. Il serait essentiel que la brigade d'intervention de la force et les forces d'intervention rapide soient en mesure de réagir de façon énergique et agile face aux menaces résiduelles en matière de protection dans la zone d'opérations de la Mission, et des éléments de la brigade seraient repositionnés pour intervenir en cas de menace à Goma et dans les environs.

39. À l'avenir, il serait indispensable que la MONUSCO continue de collaborer avec les forces régionales présentes dans sa zone d'opérations pour assurer la coordination, l'échange d'informations et la déconfliction de l'espace de manœuvre. Par ailleurs, le mandat de la Mission devrait être élargi pour inclure la fourniture directe à la Force régionale de la Communauté de l'Afrique de l'Est de matériel lourd du génie lui permettant de poursuivre ses opérations dans l'est de la République démocratique du Congo, ainsi que de matériel de renseignement, de surveillance, de reconnaissance, d'aviation et de transport – tant pour les mouvements aériens que terrestres. Au titre d'un soutien supplémentaire, certaines bases et infrastructures pourraient être transférées aux forces régionales dans des lieux où les forces nationales de sécurité ne sont pas encore présentes, ce qui entraînerait un renforcement notable des capacités et permettrait aux forces régionales d'opérer de façon efficace dans des zones sensibles du Nord-Kivu, telles que Rutshuru et Masisi. Cela aurait également pour effet de faciliter la réduction des effectifs des unités en tenue de la MONUSCO et leur retrait responsable de ces territoires.

40. La viabilité des ajustements décrits dépendrait de la disponibilité de moyens de transport essentiels, notamment de transport aérien, ainsi que de drones aériens efficaces et d'autres capacités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance à l'appui d'interventions ciblées et fondées sur le renseignement permettant de tirer le meilleur parti des ressources limitées de la force dans l'ensemble de la zone d'opérations. En l'absence de ces capacités cruciales, la réduction des effectifs risquerait d'exposer les civils qui bénéficient actuellement de la protection de la

Mission à des menaces et à des risques majeurs. Pour atténuer les risques liés à un recours accru à la protection par la projection, la MONUSCO continuerait de travailler en étroite collaboration avec les autorités congolaises afin de faciliter le déploiement de membres supplémentaires des forces nationales de sécurité dotés des moyens nécessaires pour faire face aux menaces qui pèsent sur les civils. Comme l'ont demandé les autorités congolaises, le Conseil de sécurité pourrait envisager de confier à la Mission un mandat élargi lui permettant d'appuyer la formation et le renforcement des capacités des forces nationales de sécurité, dans le respect des obligations énoncées dans la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes et en étroite coopération avec les principaux partenaires bilatéraux et multilatéraux.

41. Les capacités de la composante Police de la MONUSCO évolueraient également en fonction des attentes des autorités congolaises quant au rôle que devrait jouer la Mission à l'appui de la professionnalisation de la police nationale dans le cadre d'exercices d'entraînement et de patrouilles conjointes. Les profils et les zones de déploiement de la composante refléteraient un concept général d'opérations plus ciblé, fondé sur le déploiement de policiers hors unités constituées possédant des compétences particulières en matière de police de proximité, de lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre, de sécurité des élections, de criminalistique, d'enquêtes et de lutte contre la criminalité transnationale, ainsi que des connaissances spécialisées dans d'autres domaines connexes.

42. Sur la base du modèle appliqué dans la région de Bendera (Tanganyika) en 2022, la composante Police de la MONUSCO serait déployée en tandem avec la police nationale dans les zones dont la force s'est retirée afin d'appuyer l'extension effective de la présence et de l'autorité de l'État. En collaboration avec la police nationale, la composante jouerait un rôle accru dans la protection du reste du personnel, des biens et des installations des Nations Unies. À cet effet, elle rapatrierait une unité de police constituée et réduirait son effectif de 148 policiers hors unités constituées par rapport au plafond actuel. Les unités de police constituées établies dans l'est de la République démocratique du Congo continueraient de collaborer avec la police nationale et les populations locales en cas de manifestations contre l'ONU. Les policiers hors unités constituées continueraient quant à eux de mener des activités de proximité et d'appuyer les enquêtes portant sur des crimes graves, des affaires liées à la criminalité organisée et transnationale et des actes de violence sexuelle et fondée sur le genre, en coopération avec le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme. Cela permettrait de rationaliser encore la présence des policiers hors unités constituées, une masse critique étant établie à Kinshasa, afin de continuer de contribuer aux activités de réforme de la police au niveau stratégique ainsi que dans les principaux centres urbains de l'est du pays, l'objectif étant de consolider les acquis en matière de police de proximité, de renforcement des capacités d'enquête et de lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre.

Tirer parti des bureaux locaux de la Mission

43. Sur la base des enseignements tirés du retrait de la MONUSCO du Kasaï et du Tanganyika, les bureaux locaux de la Mission encore en opération joueraient un rôle clef dans l'élaboration de stratégies de transition intégrée au niveau des provinces, en collaboration avec les autorités provinciales, la société civile et l'équipe de pays des Nations Unies. À cet égard, la mise en place d'équipes chargées de la transition intégrée dans les provinces et le renforcement des équipes existantes seraient essentiels pour planifier efficacement la transition.

44. Les bureaux locaux de la MONUSCO seraient également en première ligne de la consolidation des efforts visant à créer et à maintenir un environnement protecteur

grâce à des plans de protection adaptés, élaborés conjointement avec les populations, les autorités locales et les services de sécurité. Il en irait de même de la mise en œuvre opérationnelle du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation, qui exigerait le soutien et la mobilisation concertés d'un large éventail de parties prenantes du système des Nations Unies et d'autres acteurs, et qui devrait être reliée à l'appui fourni par l'ONU aux efforts de paix régionaux en cours.

45. Dans le Sud-Kivu, où l'élaboration d'une stratégie de transition intégrée au niveau provincial en est à un stade plus avancé et où les difficultés humanitaires et les problèmes de sécurité sont moins importants qu'en Ituri et au Nord-Kivu, il existe davantage de possibilités de progresser sur la voie de la consolidation de l'autorité de l'État et du déploiement effectif du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation. Cela nécessitera toutefois de mettre à profit les partenariats entre l'ONU et des acteurs clés, notamment l'Union européenne et la Banque mondiale, qui a fait du Sud-Kivu une province pilote dans le cadre de son projet de stabilisation et de relèvement dans l'est de la République démocratique du Congo, initiative approuvée récemment qui bénéficie d'une enveloppe de 250 millions de dollars.

IV. Évolution possible de la configuration des entités des Nations Unies au-delà du mandat actuel de la Mission

46. Le caractère changeant du paysage politique et des conditions de sécurité en République démocratique du Congo et dans l'ensemble de la région des Grands Lacs pourrait ouvrir la voie à différents scénarios, allant d'une situation favorable à la consolidation de la paix et de la stabilité au retour de l'instabilité politique généralisée et à la reprise du conflit armé. L'évolution de la situation dans le pays sera largement déterminée par les répercussions des élections de décembre 2023. L'incidence qu'auront ces nouvelles dynamiques sur les initiatives de paix régionales en cours, qui ont jusqu'à présent contribué à contenir une nouvelle escalade des tensions après la résurgence du M23 – en dépit d'un manque de cohérence et de soutien politique –, reste également incertaine. Il convient de souligner que la capacité du Gouvernement de créer les conditions d'un retrait durable de la MONUSCO, notamment en collaborant avec l'ONU pour consolider les progrès accomplis avec le soutien de la Mission, aura une incidence majeure sur la portée et les objectifs de toute configuration postérieure au retrait de la MONUSCO.

47. En dépit des facteurs d'incertitude susmentionnés, plusieurs propositions indicatives concernant la configuration future des entités des Nations Unies en République démocratique du Congo au-delà du mandat actuel de la MONUSCO sont présentées ci-dessous, étant entendu qu'elles devront être réexaminées à la lumière de l'évolution de la situation sur le terrain et dans la région.

48. À mesure que la MONUSCO réduirait son empreinte et que l'État étendrait son autorité, la Mission continuerait de mettre à profit ses bons offices et ses compétences techniques pour créer un environnement propice à la réalisation des principaux objectifs arrêtés dans le plan commun de transition révisé. Les programmes conjoints des Nations Unies seraient mis à contribution pour appuyer la mise en œuvre des tâches prioritaires communes et permettre aux organismes, fonds et programmes concernés de mobiliser les fonds supplémentaires et les compétences spécialisées nécessaires pour accompagner la République démocratique du Congo au cours de la phase postérieure au retrait de la Mission. Les partenariats seraient essentiels pour préserver les progrès accomplis par la MONUSCO à l'appui des efforts de consolidation de la paix déployés par le Gouvernement.

49. Dans le scénario susmentionné, le départ définitif de la MONUSCO interviendrait lorsque les autorités congolaises auraient assumé leur responsabilité première en matière de protection des civils et lorsqu'un nombre suffisant de membres des forces armées nationales et de la police nationale seraient déployés pour assurer la sécurité des civils exposés à des risques. L'équipe de pays des Nations Unies pourrait s'appuyer sur les bons offices du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et du BRENUAC, dont les capacités d'analyse pourraient devoir être renforcées, le cas échéant. Des ressources supplémentaires seraient nécessaires pour tirer parti des connaissances et des compétences diverses dont dispose l'ONU à l'appui du renforcement des institutions de l'État et de la réalisation des objectifs de consolidation de la paix recensés dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2025-2029. Ces activités devraient également s'appuyer sur les enseignements tirés des transitions d'autres opérations de maintien de la paix des Nations Unies et des initiatives mises en œuvre en dehors du cadre des missions, notamment en Côte d'Ivoire et au Libéria.

50. Le départ de la MONUSCO aura inévitablement une incidence sur la façon dont l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires concernés mènent leurs activités. Il sera donc essentiel de trouver des solutions créatives à ces difficultés afin de combler le fossé le plus tôt possible. Il pourrait s'agir de collaborer avec des partenaires locaux et internationaux pour appuyer la remise en état des infrastructures le long des principales voies d'accès et accroître la disponibilité des options de transport aérien au niveau local. Parallèlement à cela, le Bureau du Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire devrait établir une présence dans certaines provinces clés de l'est de la République démocratique du Congo afin de superviser la poursuite de la mise en œuvre des plans de transition intégrés et provinciaux.

51. En attendant que de nouveaux éléments permettent de clarifier la portée, le mandat et la durée des déploiements régionaux existants et prévus, le Conseil de sécurité pourrait souhaiter envisager plusieurs voies potentielles en ce qui concerne le soutien devant être apporté par l'ONU. Comme signalé plus haut, le mandat actuel de la MONUSCO devrait être ajusté pour permettre à la Mission de mettre ses capacités opérationnelles et logistiques au service de la Force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est. Un tel ajustement devrait s'accompagner des ressources dont la Mission aurait besoin pour apporter le soutien voulu, sans préjudice de ses responsabilités principales et en pleine conformité avec la politique de diligence voulue en matière de droits humains.

V. Observations

52. Au cours de son existence, la MONUSCO a contribué de façon notable à la stabilisation de vastes pans de la République démocratique du Congo, ce qui lui a permis de se retirer des zones où la situation ne représentait plus une menace pour la paix et la sécurité internationales. Je réaffirme la volonté indéfectible de l'Organisation des Nations Unies d'accélérer le rythme de la transition de la Mission, conformément aux vœux du Gouvernement de la République démocratique du Congo, et je salue l'engagement pris par le Gouvernement d'étendre rapidement l'autorité de l'État dans tout l'est du pays.

53. J'estime encourageant qu'un terrain d'entente ait été trouvé avec le Gouvernement sur les priorités de la MONUSCO au cours de la prochaine phase de transition et sur les grands principes qui devraient orienter ce processus, notamment la nécessité d'une approche adaptée aux dynamiques propres à chacune des provinces

dans lesquelles la Mission est encore présente. Je prends note de l'engagement annoncé par les autorités congolaises d'assurer le déploiement rapide dans ces zones d'un nombre suffisant de membres des forces nationales de sécurité dûment formés et équipés afin que le retrait de la MONUSCO ne conduise pas à un vide sécuritaire. J'engage le Conseil de sécurité à ajuster le mandat de la Mission pour lui permettre d'intensifier son soutien dans ce domaine critique, en coordination avec les principaux partenaires bilatéraux et multilatéraux.

54. Le plan commun de transition révisé fait toujours l'objet de discussions avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo. Une fois adopté, il servira de base aux activités devant être entreprises immédiatement pour atteindre l'objectif d'une transition accélérée et responsable de la MONUSCO. En s'appuyant sur les enseignements tirés de sa transition dans les provinces du Kasaï et du Tanganyika, la Mission travaillera en étroite collaboration avec le Gouvernement en vue d'appuyer la mise en place des structures et des mécanismes nécessaires à l'exécution intégrée des activités prioritaires et de créer un cadre inclusif pour la planification de la transition au niveau des provinces. La MONUSCO redoublera d'efforts pour assurer la cohérence de l'action menée au niveau provincial en menant des missions de bons offices et en prodiguant des conseils stratégiques à l'échelon national.

55. La transition de la Mission consiste avant tout en un transfert de ses responsabilités principales à l'État congolais. Le retrait de la MONUSCO exige le déploiement concomitant d'une présence effective des forces de sécurité de l'État et des entités chargées de promouvoir l'état de droit. Les réformes que le Gouvernement doit entreprendre exigeront une volonté politique et un leadership fort, ainsi qu'une assistance financière et technique généreuse de la part des partenaires internationaux. Je salue les investissements considérables engagés par la communauté internationale à l'appui de la République démocratique du Congo et je l'encourage à redoubler d'efforts pour maintenir cette dynamique.

56. Les propositions relatives à la reconfiguration de la composante civile et de la composante Personnel en tenue de la MONUSCO formulées dans le présent rapport visent à faire en sorte que les activités menées par la Mission contribuent à la création des conditions nécessaires à son retrait accéléré et durable. Dans un premier temps, les activités de la MONUSCO seraient rationalisées autour d'un ensemble limité de priorités directement liées à la réalisation des principaux objectifs définis dans le plan de transition commun révisé. La force consoliderait sa présence dans les principales zones sensibles de l'Ituri et du Nord-Kivu, où les menaces qui pèsent sur les civils sont les plus graves. La composante Police se concentrerait de plus en plus sur les activités visant à renforcer la capacité de la police nationale de contribuer à la protection des civils et au maintien de l'ordre public. Les effectifs civils et en tenue de la Mission seraient de nouveau réduits à mesure que l'État étendrait son autorité aux zones où la Mission est encore présente et que la mise en œuvre des initiatives régionales progresserait. Durant le reste du processus de transition, les programmes mis en œuvre conjointement par la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies joueraient un rôle essentiel pour ce qui est d'assurer une harmonisation optimale entre les missions de bons offices qu'assure la Mission et les compétences techniques qu'elle apporte, d'une part, et les activités relatives aux programmes que mènent les organismes des Nations Unies à l'appui du renforcement de l'état de droit et de la mise en œuvre du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation, d'autre part.

57. La Mission est prête à travailler en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires clefs en vue d'appuyer le renforcement des principales institutions congolaises et la préservation des progrès accomplis durant la présence de la MONUSCO. Je demande instamment aux donateurs de veiller à ce que

les organismes, fonds et programmes des Nations Unies disposent des ressources et de l'expertise requises pour contribuer de façon substantielle à la stabilisation à long terme de la République démocratique du Congo durant le retrait de la Mission. La finalisation du plan de transition commun révisé contribuera également à clarifier le rôle et la configuration des entités des Nations Unies après le départ de la MONUSCO.

58. Je me félicite des résultats du récent sommet quadripartite tenu le 27 juin à Luanda. J'attends avec intérêt de poursuivre le dialogue avec l'Union africaine, la Communauté d'Afrique de l'Est, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la SADC et les autres parties prenantes concernées en vue de déterminer le meilleur moyen pour l'ONU d'appuyer l'action menée par les acteurs régionaux pour remédier de façon durable aux facteurs d'instabilité et de violence dans l'est de la République démocratique du Congo. Dans l'intervalle, j'invite instamment le Conseil de sécurité à autoriser explicitement la MONUSCO à mettre ses capacités opérationnelles et logistiques au service de la Force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est, et je me tiens prêt à étudier plus avant les différentes options possibles s'agissant du soutien que pourrait apporter l'ONU à la force de la SADC qu'il est envisagé de déployer.

59. La mise en œuvre effective des initiatives de paix régionales en cours demeure essentielle à l'instauration d'un environnement propice au retrait durable de la Mission. Je souligne une nouvelle fois l'importance d'un dialogue franc et sincère entre les pays de la région pour remédier aux causes profondes du conflit qui sévit dans l'est de la République démocratique du Congo et aux cycles de violence récurrents. De concert avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et le BRENUAC, la MONUSCO reste déterminée à soutenir la République démocratique du Congo et les parties prenantes régionales dans l'action qu'elles mènent en faveur de la paix et de la stabilité dans la région.